

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

RECYCLER UNE ÉCOLE EN PÔLE DE SANTÉ



MONFLANQUIN



2312 habitants



Durée de l'accompagnement

En 2010, la commune de Monflanquin sollicite le CAUE pour étudier les possibilités d'aménagement du bâtiment de l'école élémentaire en pôle médical.

Ce bâtiment des années 50 se situe sur un secteur stratégique en entrée de bourg. Il bénéficie de stationnements proches et d'une liaison piétonne avec le centre du bourg.

Le conseiller du CAUE réalise une étude de faisabilité, qui permet de confirmer que le projet est envisageable. Une pré-programmation est réalisée en étroite collaboration avec les futurs utilisateurs regroupant des professions médicales, paramédicales, et des associations à vocation sociale. Il propose alors une enveloppe financière prévisionnelle pour les travaux.

À l'occasion de la visite du ministre de l'Aménagement du Territoire, la directrice du CAUE présente les premiers résultats de cette étude. La commune se voit confirmer l'attribution d'une subvention importante du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT).

Devant les enjeux du projet sur le plan social et urbain, le CAUE propose alors à la commune de retenir son maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de remise de prestations rémunérées.

Inspirée du concours, ce type de procédure permet au maître d'ouvrage de juger un projet architectural et non de faire le choix d'un concepteur sur la base d'un simple dossier de références, compétences et moyens.

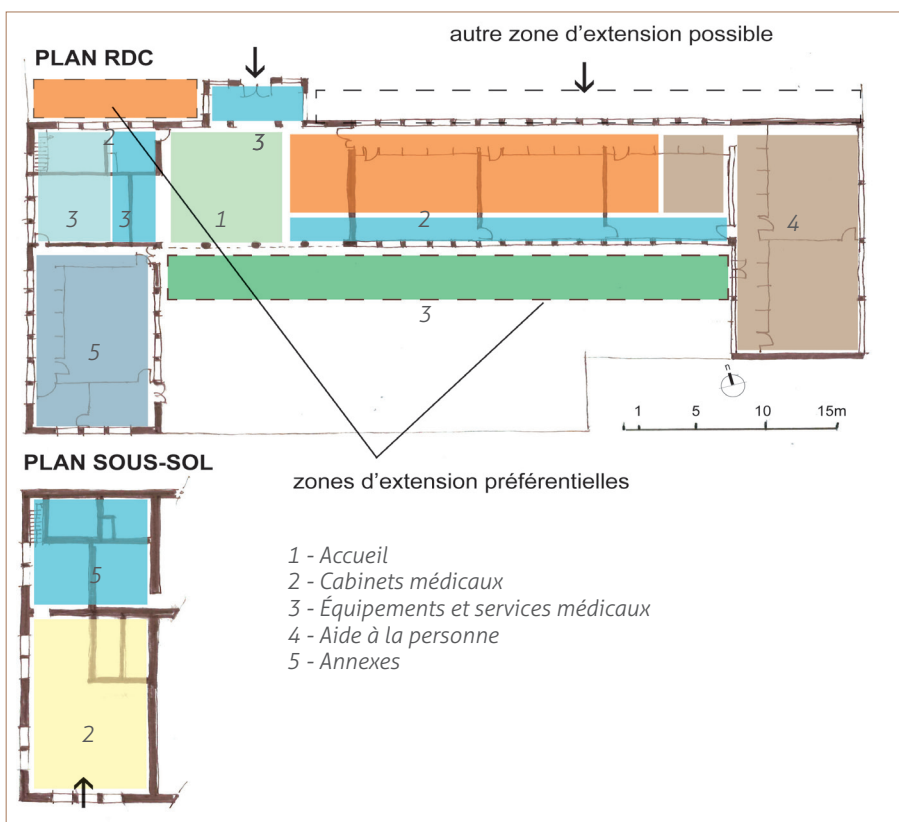
Le conseiller du CAUE accompagne l'équipe municipale dans la constitution du dossier de consultation puis l'analyse technique des prestations architecturales produites.

Début 2011, à l'issue d'un processus progressif et itératif, la commune fait le choix de son projet architectural dans le cadre d'un comité de sélection (comportant des élus, des représentants des futurs utilisateurs et des architectes dont l'ABF).

**SCHÉMA D'ORGANISATION**

proposé par le conseiller du CAUE.

L'étude de faisabilité permet de vérifier les capacités du bâtiment en termes de surfaces existantes et d'extension nécessaire.



**APRÈS TRAVAUX**

L'ancienne école devenue pôle de santé intercommunal.



© LSD architecte



### APRÈS TRAVAUX

Devenu pôle de santé intercommunal, le bâtiment combine avec subtilité les atouts d'une architecture moderne (rythme et composition des façades) et des éléments contemporains qui réinterprètent eux-mêmes le bâti traditionnel (clins de bois et béton de pierre banchée).

Conception :  
Agence CGR, mandataire,  
V. Auroux, architecte associée,  
N. Sans, architecte associé,  
J-M. Sagols, paysagiste



© LSD architecte



© LSD architecte

### AVANT TRAVAUX

Le bâtiment, datant des années 50, accueillait l'école avec sa cour en terrasse.

